

# FORMATION RENOUVELLEMENT COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT) DES MEMBRES DU CSE

RH15



## STATUTS

Dirigeant, Employé, Cadre et agent de maîtrise, Demandeur d'emploi, Tout public

## PRÉREQUIS

La formation ne nécessite aucun prérequis

## DURÉE

3 jours, soit 21 heures

## PUBLIC

Tout public

## TARIF

1350 €

## CERTIFICATIONS

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

## PROCHAINE(S) SESSION(S) : 2024

Besançon	1 <sup>re</sup> Session : 06/06, 11/06 et 20/06 2 <sup>e</sup> Session : 12/11, 19/11 et 26/11
Belfort	1 <sup>re</sup> Session : 15/04, 16/04 et 17/04 2 <sup>e</sup> Session : 04/11, 05/11 et 06/11
Vesoul	1 <sup>re</sup> Session : 06/06, 11/06 et 20/06 2 <sup>e</sup> Session : 12/11, 19/11 et 26/11
Lons-le-Saunier	1 <sup>re</sup> Session : 24/09, 01/10 et 08/10

## CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

Permettre aux membres de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

# OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Renforcer et actualiser ses connaissances en matière de santé, sécurité et conditions de travail  
Perfectionner son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels  
Développer sa capacité d'analyse des conditions de travail  
Mobiliser les ressources SSCT du CSE  
Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

## PROGRAMME

### **Fonctionnement du CSE**

Missions de la CSSCT (si existante) ou du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail  
Heures de délégation  
Référént harcèlement sexuel et agissements sexistes  
Règlement intérieur du CSE  
Réunions CSE/CSSCT: Fréquence, lieu et déroulement  
Contenu de l'ordre du jour«idéal»

### **Moyens du CSE**

Crédit d'heures et temps hors crédit d'heures: réunions, enquêtes AT et situations d'urgence  
Répartition et cumul du crédit d'heures  
Recours à l'expertise  
Acteurs de la prévention des risques professionnels

### **Missions de veille et d'investigation du CSE**

Visites d'inspection des locaux  
Veille à l'application de la réglementation  
Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes  
Modalités d'intervention des membres en cas de danger grave et imminent: le droit d'alerte et de retrait, l'obligation de l'employeur, la consignation sur un registre spécial  
Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

### **Missions d'étude du CSE**

Enquêtes sur les accidents de travail et maladies professionnelles  
Rapport et Programme Annuel de Prévention (rôle du PAPRI Pact)

### **Consultations**

Elaboration ou modification du règlement intérieur  
Rédaction de notes de services ou autre document hygiène, sécurité et conditions de travail  
Modifications des conditions de travail  
Introduction de nouvelles technologies  
Prescriptions des autorités concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Reclassement des salariés en situation de handicap  
Protection des femmes enceintes

### **Analyse d'un accident du travail**

Préparation de la démarche  
Objectifs de l'analyse des AT  
Bénéfices de l'analyse d'un AT  
Mécanisme d'apparition du dommage:  
Pluri causalité d'un accident du travail  
Exercice en sous-groupes

### **Recherche des faits**

Caractéristiques d'un fait  
Principes de formulation d'un fait

Recueil des informations: Méthode ITAMAMI

Exercice en sous-groupes

### **Construction de l'arbre des causes**

Construction d'un arbre des causes

Enchaînements de faits: chaîne, conjonction et disjonction

Exercices en sous-groupes

### **Recherche de mesures de prévention**

Adopter une approche pluridisciplinaire

Appliquer les 9 principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du Code du travail)

Choisir les actions correctives

Etablir des relations avec les facteurs potentiels d'accidents

Evaluation des risques professionnels et Prévention des facteurs de risques professionnels définis à l'article L. 4161-1 du Code du travail

### **Contexte réglementaire**

Nouveautés réglementaires du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Obligations du chef d'établissement (art L4121-1 du Code du travail)

Obligation d'évaluation des risques

Facteurs de risques professionnels définis à l'article L. 4161-1 du Code du travail

### **Méthodologie d'application**

Démarche, objectifs

Méthode d'identification et d'évaluation des risques

### **Réalisation et finalité du document unique**

Risques identifiés et évalués, hiérarchisation sous forme d'une synthèse

Méthodes utilisées et conditions de réalisation des évaluations

Consultation du CSE

Réévaluation des risques: Mise à jour du document

Mise à disposition et consultation du DUERP

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Mise en situation collective, en sous-groupe

Echanges d'expériences

Apports théoriques

Présentation dynamique et ludique

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

QCM ou étude de cas/mise en situation

*Rejoignez-nous et suivez-nous sur :*



#### **BESANÇON**

46, avenue Villarceau  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 25 26 06

#### **BELFORT**

1, rue du Docteur Fréry  
90000 Belfort  
Tél. : 03 84 54 54 84

#### **VESOUL**

1, rue Victor Dollé  
70000 Vesoul  
Tél. : 03 84 96 71 08

#### **LONS-LE-SAUNIER**

87, Place de la Comédie  
39000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03 84 86 42 07

**Pour toute demande d'informations : [contact@sifco.eu](mailto:contact@sifco.eu)**